

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT LE 15 février (15/02/2018)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 9 février, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire**,

Mme Maïté GARRIGUES, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, M. Jérôme VALETTE, **Adjoints**,

Mme Anne-Marie SAURY, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, Mme Sandrine PIAROU, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie-Claude DULAC, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Colette ROLLET (représentée par Monsieur Jean-Michel HENRYOT), Mme Christine HEMERY (représentée par Madame Maïté GARRIGUES), M. Michel CASSIGNOL (représenté par Madame Maryse BAULU), **Adjoints**,

M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Muriel VALETTE), Mme Michèle AJELLO DUGUE (représentée par Monsieur Jérôme VALETTE), Mme Pierrette ESQUIEU (représentée par Monsieur Jean-Luc GARRIGUES), M. Maurice ANDRAL (représenté par Monsieur Jean-Luc HENRYOT), Mme Fabienne MAERTEN (représentée par Madame Eliette DELMAS), Mme Fabienne GASC (représentée par Monsieur Pierre FONTANIE), Mme Valérie CLARMONT (représentée par Madame Marie CASTRO), M. Gérard VALLES (représenté par Madame Christine FANFELLE), M. Patrice CHARLES (représenté par Madame Marie-Claude DULAC), **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIT ABSENT :

M. Aïzen ABOUA, **Conseiller Municipal**.

Monsieur Jérôme VALETTE est nommé secrétaire de séance.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

11 – 15 février 2018

11. Demande de subventions pour le dédoublement des classes de Cours Préparatoire (CP) dans les écoles situées en Réseau d'Education Prioritaire (REP)

Rapporteur : Madame GARRIGUES.

VU la présentation ci-dessous de Monsieur le Maire :

VU la demande du Ministère de l'Education Nationale de dédoubler les classes de cours préparatoire (CP) concernées par le réseau d'éducation prioritaire (REP) pour la rentrée scolaire 2018,

CONSIDERANT que cette obligation de dédoublement concerne 5 classes de CP réparties dans les écoles Chabrié, Montebello et du Sarlac,

CONSIDERANT que la commune devra, pour y parvenir, réaliser ces aménagements estimés à 48 998 € HT (soit 58 797.60 € TTC) pour l'ensemble de ces 3 écoles,

CONSIDERANT que cette opération est susceptible d'être subventionnée,

CONSIDERANT le plan de financement prévisionnel de l'opération suivant :

DEPENSES POUR L'OPERATION - ANNEE 2018	
Travaux	28 698,00 €HT
Equipements informatiques et mobilier	20 300.00 €HT
Total	48 998.00 €HT

RECETTES	
- Etat 50 %	24 499.00 €
- Conseil Départemental du Tarn et Garonne 30% Au titre des aménagements pédagogiques de bâtiments scolaires	14 699.00 €
- Commune de Moissac 20%	9 800.00 €
TOTAL	48 998.00 €

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Décide :**

D'APPROUVER le dédoublement des classes de CP, dans les écoles Chabrié, Montebello et du Sarlac,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter, en conséquence les subventions les plus élevées possible auprès des partenaires financiers,

D'APPROUVER le plan de financement ci-dessus,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette opération,

D'INSCRIRE au budget de la Ville les sommes nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour copie conforme
Moissac le 16 février 2018



Le Maire,
Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :